

Décision n° D2023_142

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique notamment ses articles L.2113-11 2°, R.2122-3 3°,

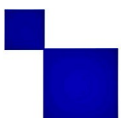
Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 16 juin 2023,

décide

- DE CONCLURE l'avenant n°1 au marché n°20199300002697 portant sur la fourniture de matériels réseau THD, maintenance et prestations associées d'un montant minimum de 200 000 € HT soit 240 000 € TTC et d'un montant maximum de 1 000 000 € HT soit 1 200 000 € TTC augmentant de 10% le montant maximum initial de ce marché en l'établissant à 1 100 000 € HT soit 1 320 000 € TTC.



Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID : 093-229300082-20230926-D2023_142-AR



Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230926-D2023_142-AR